

Roue Libre propose à la Ville de Chambéry d'aménager simultanément un nombre significatif de carrefours à feux avec des sas pour les vélos.

Ce document est remis aux élus en charge du dossier lors de la séance du Groupe technique Deux roues du 8 janvier 2003.

I. Objectifs

A. Confort et sécurité des cyclistes

Permettre aux cyclistes de se positionner devant les voitures aux feux : ils ne respirent pas les gaz d'échappement, sont vus, n'ont pas à redémarrer à côté ou entre des voitures. Le tourne à gauche est facilité par la possibilité de se repositionner à gauche pendant la phase de rouge.

Pour plus de précisions sur l'intérêt du sas pour les cyclistes, voir la "revue de Web" réalisée par Roue Libre sur le sujet (juin 2001, réactualisée en novembre 2002).

En complément, on peut constater ci-dessous que sans aménagement les cyclistes sont souvent confinés à l'extrême bord de la chaussée et qu'ils redémarrent dans des conditions périlleuses



2713



2714

alors que dans une configuration d'aménagement avec sas, ils peuvent se placer facilement devant pour redémarrer en sécurité



2716

B. Affichage du vélo

C'est aussi un moyen de renforcer la visibilité du vélo dans la ville, c'est un élément d'une politique cyclable.

II. Eléments techniques

A. Positionnement

En règle générale, il n'y a pas lieu de déplacer les feux, mais simplement de décaler la ligne d'effet pour dégager un espace d'environ 3 mètres de profondeur.

Le seul problème peut être lié à un système de détection de présence des véhicules placé très près des feux (Y a-t-il des intersections concernées à Chambéry ?).

B. Visibilité

Le vert est la couleur des aménagements cyclables.

Un logo vélo supplémentaire indiquerait clairement la fonction du sas.

Le "modèle albertvillois" (en vert) semble bien adapté.



C. Budget et entretien

Les sas relèvent plus d'un budget de fonctionnement que d'investissement lorsque leur installation ne demande pas de modification ou d'ajout de feux.

Il conviendra de veiller à l'entretien pour que la visibilité reste bonne, et donc de veiller à la remise en peinture régulière.

III. Logique d'implantation

A. Itinéraires

Il a été recherché dans les propositions qui vont suivre une cohérence d'aménagement avec une logique d'axe de déplacement plutôt qu'un équipement exhaustif de tous les carrefours.

B. Homogénéité des comportements

Il serait néanmoins intéressant d'uniformiser la distance d'arrêt des automobiles par rapport aux feux en reculant la ligne d'effet des feux non équipés de sas : par un comportement unique des conducteurs, on peut espérer un meilleur respect de l'équipement quand il existe.

C. Simultanéité

Une implantation générale dans un laps de temps bref semble nécessaire, car les sas seront d'autant plus respectés qu'ils apparaissent simultanément un peu partout.

D. Information

Une double information devra être envisagée : vers les cyclistes (associations, presse, journal municipal) et vers les automobilistes (presse, journal municipal). Il serait intéressant d'avoir une campagne d'information convergente et synchronisée.

IV. Localisation

A. Recensement

L'association Roue Libre a procédé au recensement des différents carrefours à feux. La Ville de Chambéry lui a fourni un plan synoptique de ces installations.

B. Propositions

Elles figurent en annexe sur des extraits du plan synoptique annotés en couleur.

Un certain nombre de précisions est fourni ci-après.

1. Avenue de Lyon

cf. page D1

Carrefour chemin du Biollay, feu 11 (2 sas)

Carrefour avenue Clémenceau, feu 49 (5 sas). Un giratoire semble prévu dès 2003, Roue Libre souhaite être consultée sur cet aménagement.

Fb Maché : carrefours rue des Bernardines, feu 41 (3 sas) et place St-Pierre de Maché, feu 42 (3 sas)

2. Avenue verte Nord

axe avenue verte Nord / centre ville par Chevaliers Tireurs et Nicolas Parent

axe piscine/ Grand Verger par Alsace-Lorraine

2 sas sur l'avenue des Chevaliers Tireurs au carrefour avec l'avenue du Repos, feu 21 page A1



1399

4 sas au carrefour Chevaliers Tireurs/ Alsace Lorraine, feu 10 page A1



1370

3. Bd Gambetta

axe piscine / La Boisse :

Page A2 Nicolas Parent, feu 47 (4 sas), Quai des Allobroges, feu 4 (3 sas)

4. La poste /Pierre Lanfrey

page C1, feu 05

3 sas sur Pierre Lanfrey (fiche 2002/02/04), Maréchal Leclerc, Comte vert



5. Avenue de Bassens

page C3

Axe Pont des Carmes, PN28, avenue de Bassens :

1 sas entre MJC et Impôts vers le pont, (1 sas sur le pont en direction MJC/Impôts peut-être pas nécessaire compte tenu du phasage), 1 sas devant le bar vers le pont, 1 sas sur la quai Borrel.

4 sas sur av de Bassens à l'intersection Dr Desfrancois/Turin

voir avenue de Bassens / rue Montesquiou, mais peut-être pas utile.

6. Avenue verte Sud / Joppet

Rue et Pont de Serbie, feu 12, page C3 : 2 sas



à revoir, la configuration a peut-être changé

7. Les quais

Les sas sont à intégrer dans la réflexion traversée du centre (Jeu de Paume, Freizier, Sasson, avenue des Ducs). Ils peuvent jouer un rôle utile dans l'accès au "shunt" Nezin ou au quai Charles Ravet. Dans la configuration actuelle, il y a lieu de prévoir au minimum des sas sur :

a) Complexe Libération feu 09 page C2

- la rue St-François,
- le quai Charles Ravet
- l'accès montant au Pont des Amours depuis l'avenue des Ducs
- l'avenue des Ducs aux carrefours Claude Martin et Général Ferrié.

Etudier la descente du pont des Amours.

b) Centenaire feu 30 page C1

- l'avenue des Ducs devant le Flunch et à l'intersection du fb Reclus
- le faubourg Reclus
- la rue Saint-Antoine
- le boulevard de la Colonne devant les Galeries

8. Pont des Amours / Bd de Lémenc

Axe Mérande / Centre ville intégrant la rue St-François. cf. page C2

Lémenc/Mérande feu 11 : 3 sas

Martyrs feu 10 : 3 sas

9. Avenue de la Motte

page A1

Bissy-ZI /Grand Arietaz : feu 37 :4 sas (bien que faible trafic rue de la Croix de Bissy)



Adrien Badin feu 48 : continuité avec le chemin de la Digue : 1 sas pour permettre le tourne à gauche direct vers la Motte, une bande pour permettre le tourne à droite hors feu (accès à la bande cyclable protégée vers le centre ville).



10. Pompiers et Gonrat

page C4

RN512/La Martinière : 2 sas sur la RN512 (un aménagement cyclable existe sur la rue de la Martinière).

Carrefour de Gonrat (Bassens) : des sas seraient souhaitables : cela pose la question d'un aménagement concerté avec Bassens et de l'avenir de la RN512 : bandes de la VRU à Carrefour ?

11. Chambéry le Haut

page B1

Côte Rousse feu 15 : 3 sas + aménagement Chemin des Trolles (feu à 50 m de l'intersection, autoriser cyclistes à outrepasser le feu avec balise sur D911

Châtaigniers/Bertillet, feu 39 : au moins 3 sas sur les transversales, situation de la D991 à étudier.

V. Conclusion

Roue Libre souhaite une réponse rapide et reste prête à fournir tous éléments complémentaires utiles.